

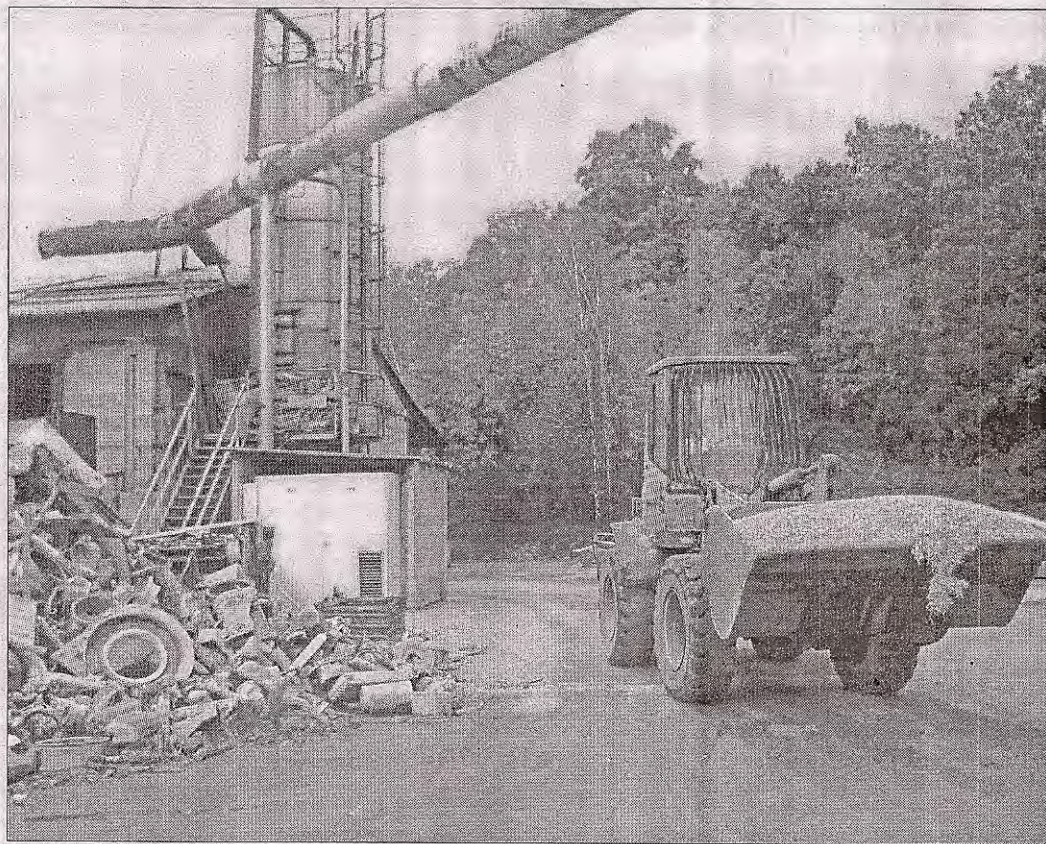
SONCHAMP / Justice

# L'avenir de la SNR se joue demain

C'est demain que le tribunal de commerce de Versailles devrait se prononcer sur l'avenir de la SNR de Sonchamp (Société nationale de revalorisation), placée en redressement judiciaire depuis le 26 juin. Cette entreprise, qui s'est installée sur le site de la Chaudière, à Sonchamp dans les années 1970, non loin des premières habitations de Saint-Arnoult-en-Yvelines, défraye la chronique depuis bien des années. L'entreprise est spécialisée dans l'affinage de déchets d'aluminium, qu'elle revend sous forme de lingots à de grands groupes automobiles. Associations et riverains l'accusent de polluer l'environnement en rejetant dans l'atmosphère des fumées toxiques, chargées de dioxines et de métaux lourds. La société a ainsi été sommée par la Drire (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) de réaliser des mises aux normes environnementales de ses installations. Elle a installé notamment un système de filtration sur sa cheminée.

## DEUX REPRENEURS

En juin, lorsque la société a été placée en redressement judiciaire, elle devait 1,4 million d'euros au fisc pour un retard de paiement de TVA. La société aurait eu, également, un impayé de 1,2 million de la part de l'un de ses clients. Quarante-cinq des soixante salariés du site de Sonchamp ont, de fait, été licen-



**Sonchamp.** Le tribunal de commerce de Versailles devrait décider s'il y a, ou non, un avenir pour la société SNR (photo d'archives).

ciés. Ce scénario vient de se répéter sur le second site de la société, à Premery (Nièvre), ouvert en 2005, qui a coûté 18,6 millions d'euros et dont 3,12 millions proviennent d'aides publiques.

Là-bas, les salariés viennent d'apprendre que les deux tiers de l'effectif (68 personnes) vont être licenciés. Dans le même temps, un permis de construire pour

une extension (moins de 200 m<sup>2</sup>) du bâtiment où se trouvent les fours de fusion a été déposé en mairie de Premery, le 15 juillet et accordé le 3 septembre.

Le tribunal de Versailles pourrait annoncer, jeudi, le nom des deux repreneurs potentiels qui se sont manifestés, pour sortir la SNR de la tourmente. Il s'agit d'une entreprise de l'Allier et

d'un cadre de la direction du site de Sonchamp.

En parallèle, les ouvriers licenciés à Sonchamp qui ont été informés qu'ils ne toucheraient pas leur solde de tout compte avant la fin du mois, sont bien décidés à faire entendre leurs voix une nouvelle fois, demain matin, devant les portes du tribunal de commerce de Versailles. ■